



**TARIFS PROFESSIONNELS,  
ENTREPRISES ET  
INSTITUTIONNELS**

# **2023**

**TARIFS DES PRINCIPAUX  
PRODUITS & SERVICES LIÉS  
À VOTRE COMPTE COURANT  
AU 01/03/2023**

Prix en euro, non assujettis à la TVA,  
sauf mention spéciale.

**BANQUE POPULAIRE  
RIVES DE PARIS**

*proche et engagée*



# SOMMAIRE

Les clients relevant d'une agence (y compris les agences dédiées aux agriculteurs ou professions libérales) sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Professionnels.

Les clients relevant d'un centre d'affaires ou d'une agence spécialisée et les clients Institutionnels sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Entreprises.

## 4 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Opérations courantes  
Services Bancaires de Base  
Services en agence  
Tenue et arrêté de compte  
Fonctionnement des dates de valeur

## 6 Banque à distance

Par internet  
Sécurisation des opérations  
Par téléphone  
Par télétransmission

## 8 Opérations de paiement

Cartes  
Services liés à la carte bancaire  
Virements SEPA  
Virement SCT Jour  
Prélèvements SEPA / TIP SEPA  
Chèques  
Offres retirées de la commercialisation

## 10 Opérations d'encaissement

Espèces  
Virements SEPA  
Prélèvements SEPA  
Effets remis à l'encaissement  
Commerce électronique  
Terminals de paiement électronique

## 12 Offres groupées de services

Rythméo  
Fréquence PRO

## 14 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention  
Opérations particulières  
Incidents liés aux chèques émis  
Incidents liés aux chèques remis  
Incidents liés aux autres moyens de paiement

Ce document, disponible sur notre site internet : [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/), est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/03/2023.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

• Prix en euro, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

• Pour vos opérations réalisées à titre non professionnel, la plaquette tarifaire « Particuliers » est à votre disposition dans nos agences et sur notre site internet.

# ÉDITO

## Chers clients, chers sociétaires,

Depuis plus de 100 ans, nous mettons tout en œuvre pour être une banque proche de vos besoins et engagée auprès de chacun. Notre vocation sans cesse réaffirmée nous guide au quotidien : « résolument coopérative, responsable et innovante, Banque Populaire Rives de Paris accompagne le développement économique et social de son territoire, en recherchant une relation durable et de pleine confiance avec ses clients ».

Notre objectif est d'être votre partenaire privilégié, en vous proposant une relation simple, disponible et personnalisée.

- Un conseiller vous est dédié à 100% et vous accompagne dans la durée. Pour des besoins plus complexes, des experts sont également présents pour vous apporter des conseils sur mesure.
- Avec l'application Banque Pop, régulièrement primée sur les comparateurs, vous gérez vos comptes où que vous soyez, et profitez de services performants.

Tout au long de l'année, nous réalisons des enquêtes pour recueillir vos avis afin d'améliorer nos prestations et toujours mieux vous satisfaire.

Cette brochure reprend les tarifs des principaux produits et services liés à votre compte.

Merci pour votre confiance renouvelée.



**Boris JOSEPH**  
Directeur général

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## OPÉRATIONS COURANTES

	Tarif à l'unité (sauf indication contraire)
• Ouverture d'un compte	<b>GRATUIT</b>
• Service d'aide à la mobilité bancaire (client professionnel)	<b>GRATUIT</b>
• Clôture de compte	<b>GRATUIT</b>
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire (10 dernières opérations)	<b>GRATUIT</b>
• Relevés de compte	
- Relevé de compte électronique toutes périodicités <sup>(1)</sup>	<b>GRATUIT</b>
- Relevé de compte papier, par mois	<b>GRATUIT</b>
- Relevé de compte papier quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier*	3,55 €
- Relevé de compte électronique + édition papier, par mois <sup>(2)</sup>	1,75 €
- Relevé de compte en braille, par mois	<b>GRATUIT</b>
* Par relevé édité, hors mensuel gratuit	
• e-document PRO	<b>GRATUIT</b>
Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	
• Relevé de frais	<b>GRATUIT</b>
Facture professionnelle mensuelle, relevé annuel des frais, relevé annuel de frais d'encaissement par carte, relevé mensuel de frais d'encaissement par carte, récapitulatif annuel des frais de découvert	

## SERVICES BANCAIRES DE BASE (DROIT AU COMPTE)<sup>(3)</sup>

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) prévu à l'article L.312-1 du même code	<b>GRATUIT</b>
--	----------------

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA<sup>(4)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

## SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN (via Cyberplus Entreprise, sur nos guichets automatiques et en agence)	<b>GRATUIT</b>
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) Banque Populaire (euro)	
- Avec votre carte bancaire	<b>GRATUIT</b>
- Avec une carte à retrait unique, par opération	6,00 €
• Mise à disposition de fonds (après d'une autre Banque Populaire)	14,25 €

(1) Disponible avec abonnement Cyberplus Entreprise. (2) Ce service n'est plus commercialisé. (3) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services. (4) Hors virement instantané

## SERVICES EN AGENCE (SUITE)

• Location de coffre	Tarif à l'unité (sauf indication contraire)	133,33 € HT Sur devis
- Frais de location de coffre-fort, par an		
- Effraction ou remise en état		
• Frais de recherche de document, par document		7,96 € HT
- Relevé de compte		
- Opération avec l'étranger		
- inférieure ou égale à 6 mois		43,75 € HT Sur devis
- supérieure à 6 mois		15,75 € HT Sur devis
- Autre document		
- Demande spécifique		
• Frais de recherche de facturette en cas de contestation fondée d'une opération en France		GRATUIT
• Frais de recherche de facturette dans le cas où la contestation s'avère infondée		
- Inférieure à 6 mois		15,42 € HT
- Supérieure ou égale à 6 mois		30,75 € HT
• Relevé détaillé récapitulatif des facturettes, par relevé		33,00 € HT
• Frais sur commande de monnaie non retirée en agence, par mois		12,00 € HT

## TENUE ET ARRÊTÉ DE COMPTE

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque trimestre et donnent lieu à la facturation des commissions découlant du fonctionnement du compte.

• Frais de tenue de compte		57,00 € 110,00 €
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.		
• Commission de mouvement, par trimestre (ou commission de compte)		0,15% Minimum 20,00 €
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais).		
• Forfait de tenue de compte pour les syndicats de copropriété, par an		85,00 €
Le forfait comprend les frais de tenue de compte, la commission de mouvement, les virements télétransmis et les SDD télétransmis par internet.		
• Frais de dossier administratif, (tenue et actualisation de dossier), par an		À partir de 80,00 €
• Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, liasse fiscale...)		60,00 €
• Frais de tenue de compte courant inactif, par an (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)		30,00 € <sup>(1)</sup>
• Commission de suivi, par trimestre		153,00 €
Commission qui s'applique uniquement pour les comptes nécessitant un suivi spécifique.		
• Fusion d'échelle de compte, par trimestre		20,00 €
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué), par an		15,55 €

(1) Dans la limite du solde créiteur du compte. Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par un arrêté ministériel.

## FONCTIONNEMENT DES DATES DE VALEUR (hors opérations internationales)

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre les délais techniques nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

• Versement ou retrait d'espèces au guichet	J <sup>(1)</sup>
• Remise à l'encaissement de chèques <sup>(2)</sup>	J + 1 ouvré <sup>(3)</sup>
• Paiement de chèque	J <sup>(1)</sup>
• Virement reçu ou émis, en jours ouvrés <sup>(3)</sup>	J <sup>(1)</sup>
• Prélèvement débité ou encaissé, en jours ouvrés <sup>(3)</sup>	J <sup>(1)</sup>
• Remise Terminal de Paiement Electronique pour les télécollectes avant 17h	J <sup>(1)</sup>
• Paiement par carte à débit immédiat	J <sup>(1)</sup>
• Paiement par carte à débit différé	J <sup>(1)</sup>
• Effets, en jours calendaires	J + 1 calendaire <sup>(3)</sup>
- Remise à l'escompte	J + 4 calendaire <sup>(3)</sup>
- Remise à l'encaissement	J + 1 calendaire <sup>(3)</sup>
- Efft domicilié, effet impayé	

## BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE) (sauf indication contraire)		Tarif à l'unité
• Abonnement à des services de banque à distance <sup>(4)</sup>		
(Internet, téléphone, SMS, etc.)		
- Cyberplus Entreprise Consultation <sup>(5)</sup> , principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet	GRATUIT	
- Cyberplus Entreprise Basic <sup>(5)</sup> , par mois	8,00€	
Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués		
- Cyberplus Entreprise Medium <sup>(5)</sup> , par mois	11,00€	
Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Basic + réaliser des virements internationaux		
- Cyberplus Entreprise Premium <sup>(5)</sup> , par mois	21,00€	
Principales fonctionnalités Cyberplus Entreprise Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)		
• Service Suite Connect, par mois	9,00 € HT	
L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements.		
• Service Suite Connect Risq Co, par mois	19,00€ HT	

(1) J : jour de l'opération.

(2) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(4) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(5) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou hors coût opérateur.

## PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE) (sauf indication contraire)

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place sur Cyberplus Entreprise)<sup>(1)(2)</sup>
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par courriel (mise en place sur Cyberplus Entreprise)<sup>(1)(2)</sup>

GRATUIT

GRATUIT

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

333,00€ HT

167,00€ HT

GRATUIT

GRATUIT

2,25 € HT

GRATUIT

Appel non  
surtaxé, coût  
selon votre  
opérateur

2,00€<sup>(1)</sup>

## SÉCURISATION DES OPÉRATIONS

- Certificat numérique CertEurope Solution sécurisée pour vos transactions, la téléc@rte grise et les appels d'offres
- Certificat numérique CertEurope Si détention des 3 solutions suivantes : EBICS TS + Suite Entreprise + CertEurope

333,00€ HT

167,00€ HT

Les certificats numériques permettent de sécuriser vos opérations de banque à distance (Cyberplus Entreprise et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

- Mise à disposition d'un lecteur PassCyberplus<sup>(2)</sup>
  - Lecteur PassCyberplus supplémentaire
  - Première carte PassCyberplus
  - Carte PassCyberplus supplémentaire, par an
- SECUR'PASS Pro Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée
- Coffre-fort numérique, par mois<sup>(2)(3)</sup> Espace de stockage 15Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels,
- Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par sms ou courriel)<sup>(1)</sup>

## PAR TÉLÉPHONE

- Tonalité+ permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.
- Frais d'utilisation des services de banque à distance par Tonalité+ (Internet, téléphone, SMS, etc.)<sup>(4)</sup>
  - Composez le 0 801 010 041 Service gratuit + prix appel
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - Moviplus (client professionnel), par mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations 2 fois par semaine.

## PAR TÉLÉTRANSMISSION<sup>(1)</sup> (échange de données informatisées)

- Abonnement de télétransmission EBICS, par mois
- Logiciel Suite Entreprise y compris la télétransmission EBICS, par mois
- Installation, formation
- Confirmation de remise sans authentification forte, par remise

À partir de 50,85€ HT

À partir de 33,20€ HT

Nous consulter

10,80€

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou hors coût opérateur.

(2) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus Entreprise.

(3) Sous réserve d'éligibilité au service.

(4) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## CARTES

Cotisation carte par an (sauf indication contraire), hors offres groupées de services

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant global de vos paiements sera débité durant le mois suivant l'utilisation ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa internationales vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte de paiement internationale à autorisation systématique** (à débit immédiat)

- Carte Visa Business Start

58,00€

- Carte de paiement internationale** (à débit immédiat ou à débit différé)

- Carte Visa Business\*
- Carte Visa Gold Business\*
- Carte Visa Platinum Business\*

58,00€  
140,00€  
236,00€

- E-Carte Bleue Pro** (paiement sécurisé sur internet)

14,70€

- Carte Corporate**

- Carte Visa Corporate classique (à partir de 3 cartes), par mois
- Carte Visa Gold Corporate (à partir de 3 cartes), par mois
- Abonnement service Carte Corporate, par mois

5,00€  
12,00€  
25,00€ HT

\* Une réduction de 50% est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Rédition du code confidentiel de la carte**

- Carte Visa Platinum Business
  - en mode normal ou urgent<sup>(1)</sup>
- Carte Déposia
  - en mode normal
  - en mode urgent<sup>(1)</sup>
- Autres cartes
  - en mode normal
  - en mode urgent<sup>(1)</sup>

GRATUIT

- Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) en agence**

- Carte Visa Platinum Business
- Autres cartes

GRATUIT  
18,10€

- Frais d'opposition de la carte** à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux

GRATUIT  
10,00€  
18,10€

- Délivrance d'une carte**

- Carte Visa Platinum Business
  - en mode normal ou urgent<sup>(1)</sup>
- Autres cartes
  - en mode normal
  - en mode urgent<sup>(1)</sup>

GRATUIT  
7,00€

GRATUIT  
33,50€

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

- Refabrication de la carte avant l'échéance**

(tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude)

- Carte Visa Platinum Business
- Autres cartes

GRATUIT  
13,85€

- Refabrication de la carte en cas de dysfonctionnement et fraude**

- Frais d'annulation carte (hors carte Déposia)**

7,85€

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

- Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euro**

GRATUIT

- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)**

- A compter du 1<sup>er</sup> retrait dans le mois

Visa Business Electron

- A compter du 3<sup>ème</sup> retrait dans le mois

Visa Business ou Visa Business Start

- Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business

1,00€

1,00€

GRATUIT

## VIREMENTS SEPA<sup>(1)</sup>

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus Entreprise ou par télétransmission (hors Cyberplus Consultation).

- Émission d'un virement SEPA<sup>(1)</sup>**

- Frais de mise en place d'un virement permanent initié en agence ou par internet, via Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup>
- Frais par virement (occasionnel ou permanent) vers un compte Banque Populaire Rives de Paris
- Frais par virement vers un autre établissement bancaire :

	AU GUICHET DE L'AGENCE	VIA INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE <sup>(2)</sup>
Virement occasionnel	6,00€	GRATUIT
Virement permanent	1,80€	GRATUIT
- Frais sur virements multiples télétransmis		
- par remise		
- par virement		

GRATUIT

GRATUIT

GRATUIT  
0,20€

- Régularisation sur virement émis**

- Révocation définitive d'un virement permanent
- Tentative d'annulation d'un virement externe après exécution suite à une erreur client

GRATUIT

12,20€

- Virement fiscal, social, administratif et VSOT<sup>(3)</sup>**

- Initié en agence
- Initié par internet, via Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup> ou télétransmis

13,50€  
5,70€

- Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel<sup>(4)</sup>**

VIA L'APPLICATION MOBILE ET INTERNET

Jusqu'à 5 000 €	1,00 € / virement
Au-delà de 5 000 € et jusqu'à 15 000 €	3,00 € / virement

(1) Délai maximum J+3 ouvrés.

(2)Virement en euro, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p. 22).

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(3) Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

(4) Sous réserve d'éligibilité.

## VIREMENT SCT JOUR

	Tarif à l'unité (sauf indication contraire)
• Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure, <i>par virement</i>	0,50 €

## PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA<sup>(1)</sup>

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	<b>GRATUIT</b>
• Présentation du premier prélèvement SEPA inter entreprises	11,30 €
• Frais par paiement d'un prélèvement	<b>GRATUIT</b>
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (Révocation d'une échéance de prélèvement)	14,90 € <b>GRATUIT</b>
- initiée en agence	
- initiée par internet <sup>(2)</sup> , via Cyberplus Entreprise	
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	14,90 € <b>GRATUIT</b>
- initiée en agence	
- initiée par internet <sup>(2)</sup> , via Cyberplus Entreprise	

## CHÈQUES

• Remise et paiement de chèque(s) en euro sur une banque française	<b>GRATUIT</b>
• Carnet de remise de chèques (y compris envoi)	<b>GRATUIT</b>
• Renouvellement automatique de chéquier	<b>GRATUIT</b>
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, envoi simple	<b>GRATUIT</b>
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, en recommandé	2,08 € HT + frais postaux
• Frais d'émission d'un chèque de banque	15,30 €
• Confection de lettres chèques	<b>Sur devis</b>
• Frais d'opposition chèque(s)/chéquier par l'émetteur (le client)	8,35 €
- par chèque ou série de chèques et par semestre d'opposition	
• Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté	42,40 €

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique	
- Cotisation carte Visa Business Electron, <i>par an</i>	58,00 €
• Personnalisation du visuel (Cartego Pro)	
- Photo personnelle ou logo (pour chaque nouveau visuel et <i>par an</i> )	11,10 €

## OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

### ESPÈCES

• Remise d'espèces	<b>Nous consulter</b>
• Carte Déposia, dépôt d'espèces sur les automates de nos agences 7j/7, de 6h à 22h	<b>GRATUIT</b>
• Remise d'espèces non conforme, <i>par remise</i>	9,65 € 96,50 €
- Plafond mensuel (équivalent à 10 écritures par mois)	

### VIREMENTS SEPA<sup>(1)</sup>

• Réception d'un virement SEPA	<b>GRATUIT</b>
• Régularisation sur virement reçu	<b>GRATUIT</b>

(1) Zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

## PRÉLÈVEMENTS SEPA<sup>(1)</sup>

	Tarif à l'unité (sauf indication contraire)
• Demande d'Identifiant Créditeur SEPA (ICS)	44,60 € HT
• Remise de prélèvement SEPA télétransmis par internet, <i>par avis</i>	0,43 €
• Prélèvement SEPA revenu impayé	12,70 €
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client	4,00 €
• Service de représentation automatique des prélèvements Sepa impayés motif sans provision	<b>Nous consulter</b>

## EFFETS REMIS À L'ENCAISSEMENT (LCR/BOR)

• Commission de service	0,48 € 7,20 €
- Remise par Cyberplus Entreprise ou télétransmise, <i>par effet hors abonnement Cyberplus Entreprise Consultation et Basic</i>	
- Remise papier, <i>par effet</i>	
• Commission de bordereau	15,00 €
- Support papier, <i>par remise</i>	
• Commission pour prorogation, modification, avis de sort, impayé, acceptation, <i>par effet</i>	22,05 €
• Commission pour réclamation sur effet, <i>par effet</i>	24,10 €

## COMMERCE ÉLECTRONIQUE

	Tarif à l'unité (sauf indication contraire)
Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.	

• Cyberplus paiement	<b>Nous consulter</b>
• Paiement Express	
Service permettant à nos clients d'encaisser de manière sécurisée les paiements par carte bancaire, sans site internet ni module de paiement, via un email.	
- Inscription et assistance à l'installation	53,00 € HT 5,30 € 0,15 €
- Abonnement, <i>par mois</i>	
- Coût unitaire, <i>à la transaction</i>	

## TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Frais de location, installation et maintenance	À partir de 14,35 € HT Nous consulter
- Toutes les gammes de TPE (fixes, mobiles, ADSL...), <i>par mois</i>	
- TPE dédiés aux Professions Libérales de santé	
• Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	<b>Nous consulter</b>
• Refabrication de la carte de domiciliation	10,00 €
• Jump Pro (Service d'analyse de l'activité de la carte bancaire), <i>par mois et par point de vente, à partir de</i>	5,00 € HT
• Fid Pro (solution de connaissance et fidélisation clients)	150,00 € HT 49,00 € HT 79,00 € HT GRATUIT 120,00 €
- Frais d'inscription	
- Abonnement standard, <i>par mois et par point de vente</i>	
- Abonnement Premium, <i>par mois et par point de vente</i>	
- Frais d'installation du logiciel	
- Frais de sortie ( <i>pendant les 6 premiers mois suivant l'inscription</i> )	
• SMILE&PAY <sup>(2)</sup>	<b>Nous consulter</b>
• ONEY proximité <sup>(3)</sup> : régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois	<b>Nous consulter</b>

(1) Zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

(2) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

(Cotisation à une offre groupée de services)

## RYTHMÉO

Notre convention de relation Rythméo est réservée aux clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, associations réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros). Sous réserve d'éligibilité.

### Pour les professionnels :

#### Cotisation mensuelle

##### Convention RYTHMÉO, à partir de

9,25 €

Elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro<sup>(1)</sup>, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus de conditions tarifaires préférentielles sur les options :

- Gestion de compte :

- Forfait PRO, à partir de  
Frais de tenue de compte et commission de mouvement
- Forfait PRO pour les SCI, à partir de  
Frais de tenue de compte et commission de mouvement

8,40 €

4,20 €

- Moyens de paiement :

- Carte Visa Business
- Carte Visa Gold Business
- Carte Visa Platinum Business

4,11 €

10,50 €

17,70 €

- Encaissements :

- Location de TPE, à partir de

10,05 € HT

- Banque à distance :

- Télétransmission
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de
- Suite Connect
- Moviplus
- Coffre-fort numérique

48,31 €

23,24 €

4,50 € HT

1,90 €

1,91 € HT

- Protection :

- Allô Assistance Pro<sup>(2)</sup>
- Fructi-Facilités Plus<sup>(2)</sup>

1,34 €

2,25 €

### Pour les professions libérales :

#### Cotisation mensuelle

##### Convention RYTHMÉO, à partir de

9,25 €

Elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro<sup>(1)</sup>, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :

- Gestion de compte :

- Forfait PRO, à partir de  
Frais de tenue de compte et commission de mouvement

8,40 €

- Moyens de paiement :

- Carte Visa Business
- Carte Visa Gold Business
- Carte Visa Platinum Business

4,11 €

8,75 €

14,75 €

- Encaissements :

- Location de TPE, à partir de
- Location de TPE, dédiée aux professions libérales de santé

10,05 € HT

Nous consulter

- Banque à distance :

- Télétransmission
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de
- Suite Connect
- Moviplus
- Coffre-fort numérique

48,31 €

23,24 €

4,50 € HT

1,90 €

1,91 € HT

- Protection :

- Allô Assistance Pro<sup>(2)</sup>
- Fructi-Facilités Plus<sup>(2)</sup>

1,34 €

2,25 €

### Pour les associations :

#### Cotisation mensuelle

##### Convention RYTHMÉO, à partir de

9,25 €

Elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuri-Association<sup>(4)</sup>, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

-25% petites associations<sup>(3)</sup>

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances

(3) Associations dont le mouvement débiteur annuel est inférieur à 40k€ (4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :

- Gestion de compte :

- Forfait PRO pour les associations, à partir de  
Frais de tenue de compte et commission de mouvement

6,00 €

Gratuit pour les petites associations<sup>(1)</sup>

- Moyens de paiement :

- Carte Visa Business
- Carte Visa Gold Business
- Carte Visa Platinum Business

4,11 €

10,50 €

17,70 €

- Encaissements :

- Location de TPE, à partir de
- Télétransmission
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de
- Suite Connect
- Moviplus
- Coffre-fort numérique

10,05 € HT

48,31 €

23,24 €

4,50 € HT

1,90 €

1,91 € HT

## OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

### FRÉQUENCE PRO

#### Cotisation mensuelle

Notre convention de relation Fréquence Pro est réservée aux professionnels, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros.

Elle se compose des services suivants, les Immédiats :

- Cyberplus Entreprise medium<sup>(2)</sup>
- Allô Assistance Pro<sup>(3)</sup>
- Forfait d'opérations : deux chèques de banque et une opposition sur tous les moyens de paiement, par an.
- Sécuripro<sup>(4)</sup>

La cotisation mensuelle de Fréquence Pro dépend du type de carte choisie<sup>(5)</sup> :

- Carte Visa Business
- Carte Visa Gold Business
- Carte Visa Platinum Business

23,53 €

29,92 €

37,12 €

FRÉQUENCE PRO peut être complétée par des produits et services optionnels au choix :

- Forfait de fonctionnement jusqu'à 30 000 €/trimestre :  
Frais de tenue de compte et commission de mouvement
- Déposia
- Extrait de comptes personnalisé

24,30 €<sup>(6)</sup>

GRATUIT

2,65 €

- Les sur-mesures (en fonction de vos besoins)

- Sur-mesure Trésorerie
  - Facilité de fonctionnement, hors coût des intérêts débiteurs
  - Fructi-Facilités Plus<sup>(3)</sup>, assurance facultative en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) pour un capital assuré de 7 500 €

GRATUIT

3,00 €

- Sur-mesure Technologie

- Moviplus, à partir de
- Télétransmission
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de
- Coffre-fort numérique

1,90 €

48,31 €

23,24 €

1,91 € HT

- Sur-mesure Monétique

- Location de TPE, à partir de

10,05 € HT

(1) Associations dont le mouvement débiteur annuel est inférieur à 40k€

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(3) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Pour les conventions Fréquence Pro souscrites avant le 15/04/2015, avec Cyberplus Entreprise consultation, les cotisations mensuelles sont les suivantes :

avec la carte Visa Business 13,63 €, avec la carte Visa Gold Business 20,02 €, avec la carte

Visa Platinum Business 27,22 €.

(6) Jusqu'à 30 000 € de mouvements et au-delà application de la tarification standard.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## COMMISSION D'INTERVENTION

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

- Par opération	9,10€
- Plafond mensuel (équivalent à 100 écritures par mois)	910,00€

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...). Elle ne figure pas sur le ticket d'agios.

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• <b>Frais par saisie administrative à tiers détenteur</b> - maximum	10% du montant de la créance
• <b>Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire</b> - maximum	100,00€
	10% du montant dû
	220,00€

## INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES ÉMIS

• <b>Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision</b> (lettre Murcef), maximum 1/jour <sup>(1)</sup>	8,00€
• <b>Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision</b> (absence ou insuffisance) - Inférieur ou égal à 50€ - Supérieur à 50€	20,90€ <sup>(2)</sup> 40,90€ <sup>(2)</sup>
Le forfait comprend les frais de rejet, la lettre d'information préalable au rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.	
• <b>Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire</b>	33,50€
• <b>Commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, par trimestre</b>	45,60€

## INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES REMIS

• <b>Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision</b>	10,60€
• <b>Remise de chèque(s) erronée</b> (ex : numéro de compte erroné,...)	9,65€

## INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• <b>Frais d'information préalable pour virement, prélèvement ou LCR sans provision, maximum 1/jour<sup>(1)</sup></b>	8,00€
• <b>Frais de rejet de prélèvement ou virement pour défaut de provision, frais de rejet de TIP SEPA ou télérèglement SEPA pour défaut de provision<sup>(4)</sup></b> - Inférieur à 20€ - Supérieur ou égal à 20€	Montant de l'opération 10,90€ <sup>(2)</sup>

Ce montant forfaitaire comprend : les frais d'information préalable, les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

• <b>Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque</b>	GRATUIT
• <b>Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire</b>	43,30€
• <b>Impayé sur effet remis, par opération</b>	11,10€
• <b>Frais de rejet d'effet sans provision, sans ordre de payer, demande de prorogation ou paiement partiel</b>	26,90€
• <b>Frais de rejet d'effet autres motifs</b>	6,55€
• <b>Commission d'impayé sur effet, mobilisation de créance professionnelle ou billet financier, par opération</b>	24,60€

(1) En cas de paiement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. (2) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément. (3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération. (4) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

## FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• <b>Découvert du compte convenu et formalisé</b> - Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Nous consulter
• <b>Découvert du compte non autorisé</b> - Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Nous consulter
• <b>Intérêts sur découvert</b>	<b>Standard fixé à TBB<sup>(1)</sup> + 4,40 points</b>
• <b>Commission de découvert, par trimestre</b> Commission appliquée au plus fort découvert de chaque mois ( <i>maximum 50% des intérêts débiteurs</i> )	0,08%
• <b>Majoration des intérêts débiteurs</b> Ce sont des intérêts perçus en plus des intérêts débiteurs, lorsqu'un compte est en dépassement de son autorisation. Ils sont calculés sur la partie du découvert dépassant l'autorisation.	de 40% à 55 %

## FINANCER VOTRE CYCLE D'EXPLOITATION

Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• <b>Le crédit par escompte</b>	Nous consulter
L'intérêt d'escompte est référencé au Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB <sup>(1)</sup> ). Les bases de perception sont indexées sur le montant nominal de l'effet et le décompte prorata temporis avec un minimum de 10 jours. Le crédit par escompte est subordonné à une autorisation préalable.	
• <b>La gestion du poste clients</b>	Nous consulter
Le recours à nos solutions de Gestion du Poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (assurance-crédit, affacturage,...).	
• <b>La mobilisation de billets financiers, par billet</b> (hors intérêts d'escompte)	GRATUIT
• <b>Les cautions ou garanties à émettre en faveur d'un bénéficiaire en France ou à l'étranger</b>	Nous consulter
• <b>Affacturage</b>	Nous consulter

## CRÉDITS D'INVESTISSEMENT<sup>(2)</sup>

• <b>Prêt moyen, long terme</b> - Frais de dossier proportionnels au montant du prêt - Minimum	1,00% 200,00€
• <b>Montage financier</b>	Nous consulter
La Banque Populaire Rives de Paris vous propose une large gamme de financements adaptée à vos besoins : crédit moyen long terme, crédit bail immobilier, crédit bail immobilier, LLD (location longue durée).	
• <b>Autres prestations liées aux crédits</b>	
• <b>Intervention sur prêt</b> - Duplication du tableau d'amortissement ou recherche de document - Modification sans avenant (modification de date de prélèvement, décompte...)	33,50 €
• <b>Réaménagement de prêt avec avenant</b> (modification de durée, taux, garantie...)	33,50 €
• <b>Mainlevée de garantie</b> - Nantissement de fonds de commerce <sup>(3)</sup> - Autres garanties	1,00% 200,00€
	Nous consulter
	170,00€

(1) TBB : Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris est fixé à 6,90% depuis le 01/10/2009. Ce taux est susceptible d'évolution.

(2) Les frais s'entendent hors frais de garantie et d'enregistrement, et hors taux débiteur (nous consulter).

(3) A ces frais s'ajoutent les frais facturés par le Trésor Public et les frais de greffe.

# GESTION DE LA TRÉSORERIE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglémenté, par an** (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) **30,00 €<sup>(1)</sup>**

- Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif,** (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)

Application des droits de garde<sup>(2)</sup>

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

## ÉPARGNE BANCAIRE

- Compte à terme (CAT)** **Nous consulter**
- Titres de Créances Négociables (TCN ou NEU CP/MTN)** **Nous consulter**

## PLACEMENTS FINANCIERS

Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

- Ouverture / clôture d'un compte-titres ordinaire** **GRATUIT**
- Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement**

Dans la limite d'un plafond de 125 € HT

- Titres cotés / étrangers, par ligne
- Titres non cotés, par ligne

- Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire** **GRATUIT**

## Droits de garde (frais de tenue de compte)

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

- Portefeuille composé de valeurs émises par le réseau Banque Populaire** **GRATUIT**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte d'épargne non réglémenté inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Compte à Terme, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

• Autres portefeuilles - Frais variables par portefeuille	Commission proportionnelle (cumulative par tranche)
Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
Tranche > à 150 000 €	0,13 %

- Frais fixes par ligne de titres détenus :  
 - En sus frais fixes par ligne sur titre coté  
 - En sus frais fixes par ligne sur titre non coté **4,17 € HT**  
**20,83 € HT**

Frais de transaction (achat ou vente)	Internet <sup>(1)</sup>	Alodis Bourse <sup>(2)</sup>
Actions	0,5% du montant de la transaction	1,2% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) réseau Banque Populaire <sup>(3)</sup>	<b>Nous consulter</b>	
OPC autres établissements <sup>(3)</sup>	<b>Nous consulter</b>	

- Opérations sur valeurs étrangères** **Nous consulter**

## PARTS SOCIALES

• <b>Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)</b>	<b>GRATUIT</b>
---	----------------

## GESTION CENTRALISÉE

• Actiflow relevés centralisés	<b>Nous consulter</b>
• Actiflow comptes consolidés	<b>Nous consulter</b>
• Actiflow-cash pooling notionnel : fusion des échelles d'intérêts	<b>Nous consulter</b>
• Actiflow-cash pooling physique (direct, indirect)	<b>Nous consulter</b>

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(2) Alodis Bourse 01 71 39 11 71 prix appel local (hors frais et commissions sur transactions boursières).

(3) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE\*

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Tarif par an  
(sauf indication contraire)

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (hors offre groupée de services) - Sécuripro<sup>(1)</sup> 69,00 €

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconstitution des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de fonds et valeurs transportés (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 84 94 00 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

- Sécuri-Association, assurance des moyens de paiement<sup>(1)</sup>  
(hors offre groupée de services)

- Sans option
- Avec option

23,00 €  
80,00 €

## ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Plus<sup>(2)</sup>

Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Plus permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés<sup>(2)</sup>. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- PRÉVOYANCE PRO<sup>(2)</sup>

Nous consulter

- ASSUR-BP Santé Profil Pro<sup>(1)</sup>

Nous consulter

## ASSURER VOS SALARIÉS

- ASSUR-BP Santé Collective<sup>(3)</sup>

Nous consulter

## ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro<sup>(4)</sup>

Nous consulter

- Fructi-Homme Clé<sup>(2)</sup> ("Offre qui n'est plus commercialisée")

Nous consulter

- Homme Clé +<sup>(2)</sup>

Nous consulter

- ASSUR-BP Auto des professionnels<sup>(4)</sup>

Nous consulter

- Allô Assistance Pro<sup>(2)</sup> (conseil juridique, fiscal et social, assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)  
(hors offre groupée de services\*)

26,83 €

## PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PERI (Plan d'Epargne Retraite Individuel)<sup>(2)</sup>

Nous consulter

\*Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

# INGÉNIERIE SOCIALE

## INGÉNIERIE SOCIALE

Impliquez durablement vos salariés tout en bénéficiant d'une fiscalité attractive et de réductions de charges sociales<sup>(1)</sup>.

- Participation / Intérêsement / Solutions d'épargne retraite

Nous consulter

- Indemnités de Fin de Carrière

Nous consulter

- Titres de services : Chèque ou Carte Bimpli, CA DO Chèque, CA DO Carte, CESU préfinancé, CA DO Chèque culture

Nous consulter

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(2)</sup>

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux tarifs à l'international. Nos experts se tiennent à votre disposition pour tout devis personnalisé. Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

### COMPTES EN DEVISES

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

- Ouverture d'un compte

GRATUIT

- Clôture d'un compte

GRATUIT

- Frais de tenue de compte, par trimestre, prélevés sur le compte euro

33,00 €

- Commission de mouvement du compte  
(ou commission de compte), par mois

0,10%

La commission de mouvement se calcule sur les mouvements débiteurs générés par les transferts, les règlements des remises documentaires et les règlements des crédits documentaires. Elle est prélevée sur le compte devises.

- Mise en relation pour ouverture d'un compte à l'étranger (Connector)

Nous consulter

### COMMISSION DE CHANGE ET TRÉSORERIE DEVISES

En cas de virement émis ou reçu en devises nécessitant l'achat ou la vente de devises, la commission de change s'applique cumulativement en proportion du montant de la transaction.

- Commission de change

0,05 %

- Tranche ≤ 80 000 € 0,025 %

- En sus, au-delà de 80 000 € 15,40 €

- Achat ou vente au comptant / Ordre limite en sus

36,00 €

- Couverture de change

82,00 €

- Commission de mise en place 36,00 €

- terme fixe/option 36,00 €

- coveri Enveloppe +

- Commission de levée anticipée

- Arbitrage devises

36,00 €

- Commission

- Dépôt à terme en devises

Nous consulter

80,70 €

- Taux

- Commission de remboursement anticipé

- Avances en devises

119,00 €

- Commission de mise en place Nous consulter

51,50 €

- Taux

- Commission de remboursement anticipé

(1) Sous réserve des dispositions et conditions légales en vigueur.

(2) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p.22).

## OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES<sup>(1)</sup>

Tarif à l'unité  
(sauf indication contraire)

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale. Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

<b>Paiement par carte bancaire en devises ou en euro hors zone EEE<sup>(2)</sup></b>	<b>2,92%</b>
- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	2,92%
<b>Retrait d'espèces à un distributeur en devises</b>	<b>3,15 €</b>
- Commission fixe	2,92%
- En sus, commission proportionnelle sur le montant du retrait	2,92%
<b>Retrait d'espèces à un guichet bancaire - Pays zone euro<sup>(2)</sup></b>	<b>6,00 €</b>
- Commission fixe, par opération	1,76%
- En sus, commission de service	1,76%
<b>Retrait d'espèces à un guichet bancaire - Pays hors zone euro<sup>(1)</sup></b>	<b>6,00 €</b>
- Commission fixe, par opération	2,58%
- En sus, commission de service, sur le montant converti	2,58%

## VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger.

### • Émission d'un virement non SEPA

Virement en euro hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays

- Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,06 %
- minimum	12,85 €
- maximum	165,00 €
- Frais de dossier (si ordre papier)	5,20 €
- Commission de change (si achat de devises)	Voir page 19

### • Frais acquit swift

### • Frais par virement international occasionnel incomplet

- Frais sur transfert urgent (à J)	9,65 €
	13,50 €

## VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

### • Réception d'un virement non SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Commission fixe	17,85 €
- Commission de change (si vente de devises)	Voir page 19

## REMISES DOCUMENTAIRES ET EFFETS (EXPORT)

### • Effets à encaisser

- Commission proportionnelle	0,12 %
- minimum	37,00 €
- maximum	150,00 €
- Frais d'envoi en sus	30,00 € HT

### • Remises documentaires à encaisser

- Commission proportionnelle	0,20 %
- minimum	60,00 €
- maximum	280,00 €
- Frais d'envoi en sus	30,00 € HT

## REMISES DOCUMENTAIRES ET EFFETS (IMPORT)

### • Effets à payer

- Commission proportionnelle	0,15 %
- minimum	30,00 €
- maximum	85,00 €

### • Remises documentaires à payer

- Commission proportionnelle	0,20 %
- minimum	55,00 €
- maximum	580,00 €

(1) Opérations en devises hors euro, ou impliquant un pays hors EEE<sup>(2)</sup>.

(2) Zone euro, zone EEE et zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

## CRÉDITS DOCUMENTAIRES (IMPORT)

### • Crédit Documentaire Import à vue

- Jusqu'à 30 000 €, *forfait*<sup>(1)</sup>
- De 30 000 € à 75 000 €, *forfait*<sup>(1)</sup>
- Au-delà de 75 000 €

289,00 €  
374,00 €  
Nous consulter

### • Crédit Documentaire Import différé

- Jusqu'à 30 000 €, *forfait*<sup>(1)</sup>
- De 30 000 € à 75 000 €, *forfait*<sup>(1)</sup>
- Au-delà de 75 000 €

360,00 €  
456,00 €  
Nous consulter

### • Crédit Documentaire Import à vue ou différé

- Opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire, durée supérieure à un trimestre...)
- Ouverture crédoc papier en sus du forfait

39,00 €  
Nous consulter

### • Crédit Documentaire Import Clause UPAS

### • Abonnement Trade Expert Banque Populaire, par mois

- Ouverture crédoc via internet<sup>(2)</sup>

6,00 € HT  
GRATUIT  
Nous consulter

## CRÉDITS DOCUMENTAIRES (EXPORT)

### • Crédit Documentaire Export

- Jusqu'à 30 000 €, *forfait*<sup>(3)</sup>
- Au-delà de 30 000 €
- Confirmation de crédit documentaire export
- Escompte de crédit documentaire export
- Opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire...)

292,00 €  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter

## GARANTIES INTERNATIONALES

### • Frais d'émission

- Acte standard
- Acte spécifique
- Commission d'engagement

190,00 €  
Nous consulter  
Nous consulter

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

## AUTRES DOCUMENTS

### • Délivrance d'attestation

- Attestation simple (attestation de bonne fin de crédit, de bon fonctionnement de compte, procuration sur compte etc...)
- Attestation complexe (nécessitant notamment des recherches sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes ...)

23,00 € HT  
50,00 € HT  
Nous consulter

### • Informations aux Commissaires Aux Comptes

### • Gestion d'une succession

149,00 € HT  
Nous consulter

(1) Forfait valable pour un crédit documentaire import d'une durée inférieure à un trimestre, et comprenant une ouverture via Trade Expert Banque Populaire, une modification autre que montant et durée, une utilisation, une transmission et dans le cas d'un crédit documentaire import différé, une acceptation inférieure à 3 mois.

(2) Service Trade Expert Banque Populaire accessible à l'adresse suivante : <https://trade-services.natixis.com/portal>. Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

(3) Forfait valable pour un crédit documentaire export d'une durée inférieure à un trimestre, incluant une ouverture non confirmée, une modification autre que le montant ou la durée, une utilisation et une transmission.

# BON À SAVOIR

Liste des pays recensés au 1<sup>er</sup> décembre 2022 (susceptible d'évolution)

**Zone euro** : constituée par Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

**Zone EEE** : Espace Économique Européen composé des pays de la zone euro et des pays suivants : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie et Suède.

**Zone SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euro composé des pays de la zone EEE et des pays suivants : État de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, Monaco, Andorre, Royaume-Uni, Saint-Marin et Suisse.

## NOS PARTENAIRES, MENTIONS LÉGALES

**Fructi-Homme Clé, Homme Clé+, Fructi-Facilités Plus, Prévoyance Pro + et Allô Assistance Pro**

sont des contrats assurés par :

**BPCE VIE**, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**ASSUR-BP Multirisque Pro et ASSUR-BP Auto des professionnels**

sont des contrats assurés par :

**BPCE IARD**, Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros

Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**Sécuipro et Sécuri-Association** sont des contrats assurés par :

**BPCE ASSURANCES IARD**, Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros

Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

**PERI** est un contrat assuré par :

**BPCE VIE**

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**ASSUR-BP Santé Pro** est un contrat assuré par :

**BPCE ASSURANCES IARD**, Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros

Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Les prestations d'assistance sont effectuées par **IMA GIE** Groupement d'intérêt économique au capital de 3 750 000 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social 118 avenue de Paris 79033 Niort cedex 9

**ASSUR-BP Santé Collective** est un contrat assuré par :

**Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet – 75015 Paris cedex 15.

Les prestations d'assistance sont assurées par **IMA Assurances** - Société anonyme au capital entièrement libéré de 7 000 000 € - 481 511 632 RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des assurances – 118, avenue de Paris CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.

**Santéclair**, SA au capital de 3 834 029 euros. RCS Nantes 428 704 977. Siège social, 7 Mail Pablo Picasso 44 046 Nantes cedex 1.

**SMILE&PAY** est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60,

avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement

**Oney Bank** – est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ – 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

# RÉSOUTRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

**1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**

**2. Vous pouvez également écrire au Service Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :**

- par courrier : Banque Populaire Rives de Paris  
Service Satisfaction Clients  
80 boulevard Auguste Blanqui - 75204 Paris cedex 13
- par Internet : [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)  
rubrique "e-Réclamation" sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours calendaires à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevezez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

**3. En dernier recours, le Médiateur**

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Clients, ou en l'absence de réponse vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres : Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chefs d'entreprises, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) Par internet (contact dans les 48h) : dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- Pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie - (obligations, actions, OPC, CTO...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes-titres : Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

Par internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Par courrier : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

- Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) :

Le médiateur bancaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, hors produits financiers, assurances, octroi de crédits ou découverts.

Par internet : [www.mediateur-fnb.fr](http://www.mediateur-fnb.fr)

Par courrier : Le Médiateur auprès de la FNBP - 20/22 rue Rubens - 75013 Paris

- Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation :

Le médiateur de l'assurance

Par internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

Par courrier : La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441 Paris cedex 09

Par courrier : Le Médiateur auprès de la FNBP - 20/22 rue Rubens - 75013 Paris

Ces tarifs sont applicables à partir du 01/03/2023 sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée un mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de ces modifications vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant leur date d'entrée en vigueur. Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20 %, taux en vigueur au 01/12/2022). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site internet [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

## Les coordonnées de votre agence :

sur notre site internet :

[www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

## Un accès direct à votre compte :

Par téléphone :

- auprès de votre conseiller<sup>(1)(2)</sup>

- avec Tonalité + (serveur vocal)

- Depuis la France : **0 801 010 041** Service gratuit  
+ prix appel

24h/24 par internet :

avec un abonnement Cyberplus Entreprise<sup>(3)</sup>

[www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

24h/24 sur votre smartphone :

grâce à l'application Banque Populaire

disponible sur l'App Store, Android, Google Play et Blackberry App World<sup>(3)</sup>



**NOUS VOUS ACCOMPAGNONS  
POUR TOUS VOS PROJETS !**

RETRouvez nos tarifs en ligne  
en flashant ce QR code

**Banque Populaire Rives de Paris**

80 avenue Auguste Blanqui  
75204 Paris cedex 13

Téléphone : 01 73 07 48 37<sup>(2)</sup>

Internet : [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)

Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papier n° FR232581\_03FVJUB délivré par l'ADEME Siège social : 80 avenue Auguste Blanqui / 75204 Paris cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37

Crédit photos : Shutterstock. Droits réservés.

BONDUES - RCS B 317 357 341 Tourcoing,

**PEFC**® 10-32-3010 / Certifié PEFC / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



**Banque Populaire Rives de Paris**  
Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - RCS Paris

Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP

Papier n° FR232581\_03FVJUB délivré par l'ADEME Siège social : 80 avenue Auguste Blanqui / 75204 Paris cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37

Internet : [www.banquepopulaire.fr/rivesparis/](http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis/) | Réf 3716.

\* Imprimé par Imprimene Jean Bernard - ZAC Rennes-les-Francs - Rue d'Amsterdam - 59910 BONDUES - RCS B 317 357 341 Tourcoing,



(1) Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(3) Disponible avec abonnement Cyberplus Entreprise.